

LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UR UFAP UNSA JUSTICE RÉUNION-MAYOTTE



ALEXANDRE VISSOUVANADIN

Secrétaire Général
UR Réunion-Mayotte

Ces quatre dernières années n'ont pas été faciles : la crise Covid a ébranlé la Terre entière ! Cette crise s'est immiscée dans nos vies privée et professionnelle. **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** a été présente, pendant l'épidémie, en interpellant nos décideurs de métropole pour corriger les inepties d'application des différentes directives.

Pour couronner le tout, la distribution de la « prime Covid » a été réalisée de façon arbitraire et inégalitaire ! Pour **L'UFAP UNSa Justice**, tous les agents, tous corps confondus, qui ont été présents pendant cette crise sanitaire, devaient être récompensés. Une fois de plus, l'administration pénitentiaire n'a pas été à la hauteur de l'événement et des enjeux pour gérer cette crise.

Cette épidémie n'a pas permis de se mobiliser. L'administration pénitentiaire a tenté plusieurs passages en force. Tous ont fait l'objet, par **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte**, d'écrits, de débrayages, d'actions et de saisines sous toutes formes dans le seul but de défendre vos intérêts et vos conditions de travail.

Forte de 35 ans d'expérience, **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** est une force de contestation et de

proposition. Les combats passés, menés par **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte**, ont apporté des évolutions de carrière positives dans les différentes filières de notre administration. Notre organisation milite, sans compromis, dans l'intérêt de tous les personnels.

Pour **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte**, c'est le collectif qui nous rend plus fort face à une administration qui ne cherche que la division. Pour **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** le Personnel en uniforme doit retrouver son autorité, doit être protégé et soutenu par son administration. **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** veut en finir avec les notes de services qui servent de parapluie aux directions et dit stop à la « câlinothérapie » de nos pensionnaires agresseurs de bleus !

Pour les CPIP, il est temps d'agir face à l'alourdissement catastrophique de la charge de travail. **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte**, forte de sa structuration, est la seule Organisation Syndicale en capacité de mettre la pression sur nos dirigeants pour l'obtention de moyens humains, matériels et financiers.

Pour les agents DDSE, **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** revendique une reconnaissance de ces missions spécifiques.

Concernant les PA, ils ne doivent plus être les pièces d'un jeu d'échecs directionnel que l'on divise à coup de CIA !

Enfin, les PT méritent plus de considération. Ces agents spécialistes recrutés sur diplôme ne sont pas les employés domestiques des établissements. Aucun agent ne doit venir travailler avec la sensation d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête !

Nous le répétons, la pénitentiaire ultra-marine doit arborer un nouveau visage.

Elle doit être plus moderne, plus adaptée aux spécificités de nos territoires et plus efficace sur la prise en charge de nos populations pénales.

La création de la Délégation Territoriale est une nouveauté spécifique à l'Océan Indien. Cet intérêt soudain ne doit pas s'arrêter là. **L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte** réclame un Centre Pénitentiaire dans le Sud de l'île, une structure sécurisée et spécialisée dans la gestion des cas psy, une unité pour détenu violent, des ELSP avec un effectif dédié, les PREJ doivent être déployés également avec un transfert d'emploi des FSI... Il devient urgent que nous rattrapions les standards de la métropole.

L'UFAP UNSa Justice Réunion-Mayotte exige pour les SPIP des locaux sûrs, modernes et adaptés à l'accueil du public, le respect des recommandations européennes en matière de charges de travail, l'abondement en personnel des organigrammes structurels et la mise en place d'un comité régional de suivi des effectifs et des moyens financiers suffisants pour une prévention de la récidive efficace.

L'autonomie pénitentiaire de notre département passe inévitablement par des moyens structurels et humains conséquents. Cette égalité réelle Outre-Mer avec l'Hexagone doit s'appliquer rapidement et nous obtiendrons par incidence une vraie diversification de nos métiers et de nos missions.

Pour toutes ces raisons et nos engagements, nous devons voter **UFAP UNSa Justice** ! Un syndicat actif qui se mobilise par tous les moyens pour l'ensemble des personnels !

Dès le 1^{er} décembre, donnez votre voix à l'UFAP UNSa Justice pour qu'un contre-pouvoir existe, pour être écouté et pour lutter en faveur des agents !

VOS PRIORITÉS SONT NOS COMBATS

PRIORITÉ : POUVOIR D'ACHAT !



Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat avec seulement 3,5% d'augmentation du montant du point d'indice ? Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat en modifiant les grilles indiciaires des fonctionnaires, pour éviter qu'elles ne descendent en dessous du salaire minimum de croissance (SMIC) et en reconduisant la garantie individuelle de pouvoir d'achat ? Stop au bricolage ! **L'UFAP UNSa Justice** exige des mesures d'urgence pour les Personnels de l'administration pénitentiaire. À la lecture du projet de loi de finances 2023, le ministère de l'économie et des finances a revu, à la hausse, ses prévisions d'inflation pour 2022 et 2023 : de 5 à 5,3% et de 3,2 à 4,2%.

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, la défense de votre pouvoir d'achat est une priorité absolue. **L'UFAP UNSa Justice** demande la poursuite des négociations afin d'aboutir à une augmentation de la valeur du point d'indice proportionnelle à l'inflation et des réformes statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps et des grades (PS, PA, PT, PIP, CDC).

L'évolution de nos métiers oblige une montée en compétences, elle doit donc se traduire par une reconnaissance financière de notre administration.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en œuvre d'un « plan Ségur » au ministère de la justice qui intégrera la réforme des conditions d'emploi, d'exercice et de déroulement de carrière.

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSA JUSTICE

-  **AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
Renforcer la sécurité dans toutes les structures,
Créer des établissements spécialisés pour les profils complexes,
Mettre en œuvre un plan de lutte contre toutes les violences physiques et morales.
-  **EFFECTIFS**
Réviser et créer des organigrammes de référence dans tous les établissements et services pour tous les corps afin de combler tous les postes vacants.
-  **RÉGIME INDEMNITAIRE**
Revaloriser l'ensemble des indemnités pour les personnels de la DAP (PSS, ICP, IFSE, IFO, astreintes) et harmoniser tous les régimes indemnitaires.
-  **VALORISATION DU TRAVAIL**
La reconnaissance du travail accompli par les personnels pénitentiaires de tous corps et grades doit être suivie par des promotions et des récompenses à la hauteur de leur investissement professionnel.
-  **FORMATION**
Initiale comme continue adaptée à l'évolution des métiers et des postes occupés.
-  **RETRAITE**
Maintenir le système par répartition et les acquis relatifs à la particularité des métiers en élargissant le statut spécial à l'ensemble des personnels pénitentiaires.
-  **ACTION SOCIALE**
Soutenir les agents en difficultés financières, en matière de logement, notamment en zone tendue, places réservées en crèche, prise en charge des orphelins...
-  **POLITIQUE PÉNITENTIAIRE EN OUTRE-MER**
Mettre en place des missions supports (ERIS, EJ, équipes cynotechniques) et des structures (UHSA, UHSI, EPM) existantes dans l'Hexagone.

L'UFAP UNSa JUSTICE, MIEUX NOUS CONNAÎTRE

UN VASTE MAILLAGE TERRITORIAL

L'UFAP UNSa Justice avec ses représentants locaux sont présents dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires, SPIP et services pénitentiaires. Ils répondent à vos questions, vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice dispose de bureaux locaux dans les directions interrégionales des services pénitentiaires. Ces représentants siègent dans les CSA locaux et interrégionaux. Si votre établissement ne dispose pas d'un bureau local de **L'UFAP UNSa Justice**, vous avez la possibilité de contacter le secrétaire général de région. Il existe autant d'unions régionales (14) que de directions interrégionales des services pénitentiaires et de départements et collectivités d'Outre-Mer. Ils siègent également dans les CSA interrégionaux et les CAPL.

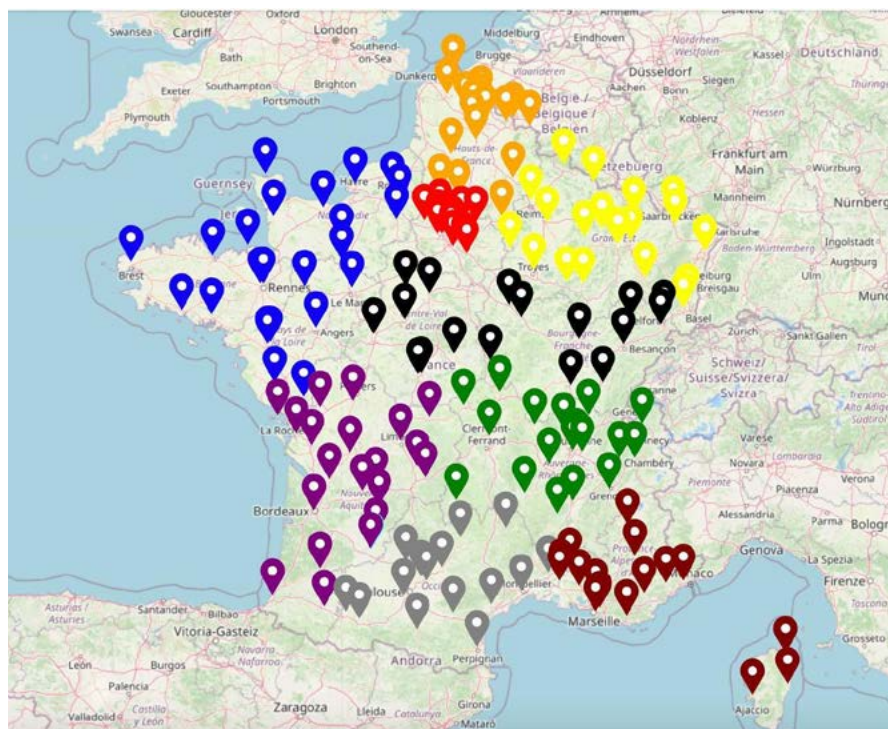
L'UFAP UNSa Justice, c'est une équipe présente à l'échelon national formée d'un secrétaire général, de secrétaires généraux adjoints et de secrétaires nationaux. Ils ont vocation à siéger dans les instances ministérielles et d'administration centrale.

L'UFAP UNSa Justice est présente dans l'ensemble des instances au niveau local, interrégional et national. Elle conseille, soutient et assure la défense des agents en matière disciplinaire en interrégion comme au national.

Elle accompagne les agents devant les conseils médicaux départementaux (qui remplacent les commissions de réforme départementales) dans le cadre de la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents comme des maladies.

La loi de transformation de la fonction publique permet, dans un certain nombre de cas, d'agir après la tenue d'une CAP. Cet état amène le développement des recours administratifs et contentieux. **L'UFAP UNSa Justice** dispose d'un pôle juridique qui vous conseillera et vous accompagnera dans le cadre de ces procédures.

L'UFAP UNSa Justice est un laboratoire d'idées pour moderniser l'institution pénitentiaire et permettre l'évolution de nos métiers et la diversification de nos missions.



POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Dans une société qui nous impose de nombreuses obligations et restrictions de libertés, il n'est pas envisageable de ne pas faire usage de son droit d'expression individuel existant : le vote.

Avec la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'État entend rénover le dialogue social. En théorie en tout cas.

Le constat est amer : les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont perdu de leur substance. Habilitées auparavant à donner un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité et de promotion interne, elles ne sont plus compétentes, depuis le 1^{er} janvier 2020, en matière de mutation et de mobilité et, depuis le 1^{er} janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.

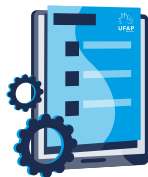
Désormais, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) fixent les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique.

Le Comité Social d'Administration (CSA) réduit le nombre d'instances dans lesquelles siègent les organisations syndicales. Il est une création de cette même loi, née de la fusion des Conseils Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Une organisation syndicale, pour peser dans les négociations collectives et dans l'examen de situations individuelles, se doit d'être représentative.

**VOTER, C'EST CHOISIR SES REPRÉSENTANTS,
C'EST EXPRIMER SA VOLONTÉ, C'EST EXISTER.**

Je vote donc je suis !



**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
AVEC LE VOTE ÉLECTRONIQUE,
VOTEZ QUAND VOUS LE VOULEZ ET
OÙ QUE VOUS SOYEZ SUR TOUS LES
SUPPORTS NUMÉRIQUES**

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À L'UFAP UNSA JUSTICE ?

**L'UFAP UNSa Justice,
un syndicat qui prend
des engagements
et qui les tient !**

- ✓ **Création de 1 100 emplois**
- ✓ **Prise en compte de la pénibilité et des spécificités des métiers de l'administration pénitentiaire** dans le régime indemnitaire des agents (évolution de la PSS)
- ✓ **Revalorisation des indemnités existantes** (ICP, IFO, IFSE, astreintes) et création de la prime de fidélisation
- ✓ **Réforme de la chaîne de commandement**, des filières technique et d'insertion – probation
- ✓ **Élaboration du dispositif du surveillant référent** rebaptisé « surveillant acteur » par l'administration pénitentiaire
- ✓ **Avancées en matière de conditions de travail, renforcement légal et matériel des mesures de sécurité**

L'UFAP UNSa Justice, c'est 35 ans de militantisme et d'engagement au quotidien au service du terrain en Métropole comme en Outre-Mer.

L'UFAP UNSa Justice, c'est une nouvelle équipe qui poursuit les batailles entamées et engage de nouveaux combats face à la transformation de la fonction publique.

L'UFAP UNSa Justice, c'est un syndicalisme en action, composé de femmes et d'hommes dans les établissements et services pénitentiaires, apportant, jour après jour, conseils, aide et assistance aux agents de toutes catégories et de tous corps.

L'UFAP UNSa Justice porte les couleurs du multicatégoriel avec pour valeur l'apolitisme.

**Voter, c'est commencer à agir,
c'est prendre son avenir en main
et agir ensemble !**

JE VOTE
UFAP UNSa JUSTICE

du 1^{er} au 8 décembre 2022

**DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION
TÉLÉCHARGEZ LÀ !**



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google play

ufap.fr



NOTRE LISTE

CSAD RÉUNION

#1 | Alexandre Vissouvanadin
CEA
MA St-Pierre

#2 | Dany Singama
CEA
CD Le Port

#3 | Jérémy Rivière
CPIP
SPIP 974

#4 | Samuel Fontaine
CEA
CP Domenjod

#5 | Mireille Benard
PA
CD Le Port

#6 | Laurent Grondin
CDC
CD Le Port

#7 | David Payet
PT
MA St-Pierre

#8 | Stéphanie Hoarau
CEA
CP Domenjod

JE VOTE

UFAP UNSa JUSTICE

du 1^{er} au 8 décembre 2022



DÉCOUVREZ
NOTRE NOUVELLE APPLICATION
TÉLÉCHARGEZ LÀ !

